

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-001-A, OCA25-(P-1)-001-A, OCA25-(P-3)-001-A, OCA25-(RCA22-30105)-001-A et OCA25-(RCA09-Z01)-001-A

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2025.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-003

Cette ordonnance autorise l'installation des panneaux "Arrêt" sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-004

Cette ordonnance interdit le virage à gauche, vers le sud, au carrefour formé par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-005

Cette ordonnance autorise l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-006

Cette ordonnance autorise l'installation des panneaux "Arrêt" sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(RCA23-30114)-001

Cette ordonnance établit les zones de stationnements sur le site de la rampe de mise à l'eau à l'intersection de la 36e Avenue et de la rue Notre-Dame Est

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 7 mai 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj